



EXTRAIT N°90/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Date de la
convocation :
Le 30 novembre
2021

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne,

En début de séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

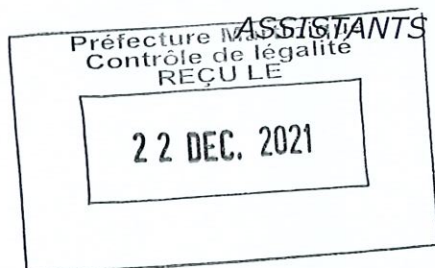
Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ARETO Joseph), Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), M. PALIX Pierre (procuration à M. Yan MONPLAISIR), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUBO Corinne), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. THELESTE Johan), Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à Mme CARIN Jocelyne), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. FERDINAND Thierry)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia



ASSISTANTS

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ACQUISITION DE MATERIEL SCENIQUE ET DE SONORISATION
DANS LE CADRE DE LA REDYNAMISATION
CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE DE LA VILLE**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la redynamisation culturelle et événementielle de la Ville de Saint-Joseph, les services doivent se doter de matériels et d'équipements de sonorisation et d'éclairage scénique de qualité, nécessaires à la programmation et à la réalisation d'animations et de rencontres culturelles et festives.

L'état du matériel existant requiert l'acquisition d'un équipement moderne, performant, à la fois permanent et mobile pour l'extérieur, plus adapté aux besoins actuels et destiné à satisfaire les attentes des usagers tels que les intervenants professionnels, le public, les scolaires, ainsi que les techniciens municipaux.

Le plan de financement ci-dessous est donc proposé pour l'achat de cet équipement, évalué à 70 000 € HT.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Equipement en matériel de sonorisation	33 150 €	Ville de Saint-Joseph	17 500 €	25 %
		CACEM – Fonds de Concours	17 500 €	25 %
Equipement en matériel scénique (éclairage)	36 850 €	DAC- Direction des Affaires Culturelles	35 000 €	50 %
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €	100 %

.....
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus établi pour l'acquisition acquisition de matériel scénique et de sonorisation dans le cadre de la redynamisation culturelle et événementielle de la ville

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Fait à Saint-Joseph, 13 décembre 2021

Le Maire

Yan MONPLAISIR

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

22 DEC. 2021